

Rapport sur les mémoires de mai 2015

HISTOIRE

Seuils d'attribution des notes finales par matière

Note finale :	E	D	C	B	A
Gamme de notes :	0 – 7	8 – 15	16 – 22	23 – 28	29 – 36

Variété et pertinence des travaux présentés

Il est très encourageant de constater que les candidats ont produit des mémoires réussis, qui sont le résultat de leur investissement et d'un soutien efficace de leur superviseur. Ces mémoires montrent qu'ils ont compris le sujet choisi et qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour produire une recherche bien structurée, ciblée et pertinente sur une question de recherche clairement énoncée. Nous avons été impressionnés par l'initiative dont ont fait preuve les candidats dans le choix de leurs sources (à la fois primaires et secondaires). Cependant, avec un nombre aussi élevé de candidats, il faut également reconnaître qu'un grand nombre de mémoires sont négligemment rédigés et laissent apparaître peu de preuves d'une sélection minutieuse d'un sujet d'histoire approprié ou d'une compréhension de ce qui constitue une présentation formelle acceptable. Un certain nombre de candidats ne semblent pas comprendre ce qui est attendu d'eux dans cette composante. Ils ne réussissent pas à choisir un sujet ou un domaine d'études approprié en histoire, et à planifier et rédiger un mémoire structuré, bien étayé et fournissant des références adéquates, qui répond à la majorité des critères. Dans certains cas, les candidats sont responsables de ces problèmes, mais il est fort inquiétant de constater que les superviseurs eux-mêmes semblent ne pas être conscients des attentes liées au mémoire et des règles énumérées dans le *Guide du mémoire* (ou semblent ne pas bien les comprendre).

Les examinateurs superviseurs chargés de l'évaluation des mémoires en histoire continuent de souligner l'importance du rôle des superviseurs dans le processus menant au mémoire (de la sélection d'un sujet approprié aux dernières étapes avant la remise du mémoire). Si le mémoire est évidemment le fruit du travail de l'élève, les conseils prodigués par son superviseur jouent un rôle essentiel car ils l'aident à comprendre et à répondre efficacement aux exigences du mémoire. Il incombe au superviseur de fournir au candidat des conseils appropriés quant à la façon de satisfaire aux exigences formulées dans les divers critères utilisés pour évaluer le mémoire. Dans une minorité de cas, il est clair que les candidats n'ont pas bien été conseillés quant à la pertinence de la tâche entreprise. Il semblerait que certains candidats s'inscrivent pour un mémoire en histoire alors que leur sujet n'est que peu en rapport avec cette discipline. Il convient de rappeler à certains candidats et établissements scolaires que le mémoire n'est

pas une occasion de présenter un rapport descriptif ou narratif sur un sujet, mais plutôt une occasion d'entreprendre une recherche ciblée sur une question historique valable se prêtant au développement d'un raisonnement clair, logique et cohérent.

Il ne fait aucun doute que quelques candidats agissent comme bon leur semble et ignorent les conseils prodigués par leur superviseur, mais d'autres candidats semblent être victimes d'une supervision insuffisante qui entraîne un manque de compréhension des critères d'évaluation. Dans de tels cas, les candidats perdent inutilement des points.

Il est impératif que les établissements scolaires permettent aux superviseurs de participer à des ateliers de perfectionnement professionnel (en assistant aux conférences de l'IB ou en suivant des ateliers en ligne proposés par l'IB). Ces ateliers leur permettent de comprendre l'importance de leur tâche et d'aider les candidats à réaliser cet exercice scolaire des plus utiles. Dès le début du processus, les candidats ont besoin de conseils quant à ce qui constitue une question de recherche valable pour un mémoire en histoire. Le choix de certains candidats de se concentrer sur des sujets couvrant la dernière décennie ou des événements survenus au cours des 10 dernières années est inadmissible. Les superviseurs de ces candidats auraient dû décourager ces efforts et refuser que ces candidats présentent leur mémoire en histoire.

Résultats des candidats pour chaque critère d'évaluation

Critère A : question de recherche

La grande majorité des mémoires continue de convenir à l'étude de l'histoire pour ce qui est de la chronologie (c'est-à-dire qu'ils ne se concentrent pas sur des événements ayant eu lieu ces dernières 10 années) et de la pertinence (c'est-à-dire qu'ils traitent de questions portant sur l'histoire de l'humanité et qu'ils ne manquent pas d'intérêt).

Pour satisfaire aux exigences et obtenir deux points, les candidats sont tenus de placer une question de recherche « exprimée avec clarté » et qui « se concentre sur un sujet bien défini » dans leur introduction. Les examinateurs acceptent cependant que les candidats placent leur question de recherche clairement formulée sur la page de titre (et non sur la page de couverture) ou en haut de la première page de la section d'introduction.

Il est toutefois judicieux de placer la question de recherche dans l'introduction car cela permet de satisfaire aux exigences du critère B en assurant une transition naturelle (et harmonieuse) puisque la tâche peut ensuite être commentée pour ce qui est du contexte et de l'intérêt de la question de recherche.

Le choix des mots-consignes pour la formulation de la question de recherche est important. Les mémoires commençant par « Que », « Quel » ou « Comment » (sans autre précision) sont toujours narratifs ou descriptifs, et l'analyse et le raisonnement présentés dans ces mémoires sont donc inadéquats. Le mot-consigne « Dans quelle mesure » est acceptable et fréquemment utilisé, mais les candidats doivent veiller à présenter et à tenir compte d'autres facteurs pour pouvoir traiter efficacement cet aspect.

Critère B : introduction

Les candidats doivent examiner à la fois le contexte du sujet et les raisons pour lesquelles il mérite de faire l'objet de recherches. En ce qui concerne le contexte, l'introduction « ne doit pas être utilisée pour présenter des informations générales non pertinentes et verbeuses ». Elle doit contenir des informations replaçant concisément et précisément la question de recherche dans son contexte historique et/ou scolaire. L'introduction doit être clairement identifiée. En ce qui concerne « l'importance » du sujet et « les raisons pour lesquelles il mérite de faire l'objet de recherches », les candidats ignorent souvent cette exigence ou la traitent de manière très générale en expliquant pourquoi le sujet les intéresse personnellement plutôt que pourquoi il mérite de faire l'objet d'une recherche historique. Les candidats doivent traiter ces deux aspects de façon efficace et pertinente pour obtenir le nombre maximum de points. Ils doivent aussi indiquer clairement où se termine l'introduction.

Critère C : recherche

Les mémoires les plus réussis ont montré que les candidats avaient utilisé un nombre adéquat et une gamme appropriée de sources, et qu'ils avaient bien planifié leur recherche. Les sites Web forment de plus en plus souvent la majeure partie des ressources utilisées par certains candidats et, dans quelques cas, cela est à la fois compréhensible et légitime (si, par exemple, les mémoires sont basés sur des sources primaires disponibles sur des sites Web dédiés et fiables). Un sujet d'inquiétude constant est l'utilisation par les candidats plus faibles de sites Web sans réelle valeur scolaire. Ces candidats ne comprennent pas que ces sites et leur contenu peuvent être subjectifs et/ou inexacts. Il est rare que les sites Web dédiés aux révisions en histoire qui s'adressent aux élèves des années 8 à 10, tels que Wikipédia, Shmoop et Brainy Quote, fournissent suffisamment d'informations détaillées pour soutenir un argument ayant une valeur scolaire ou suffisamment de détails historiques pour montrer le bien-fondé des affirmations.

Les candidats ont de plus en plus tendance à narrer ou décrire ce qui a été dit par divers historiens sur les événements au lieu de choisir et d'utiliser des connaissances historiques sur lesquelles s'appuyer pour présenter une interprétation personnelle. Souvent, ils ne font aucun effort pour déterminer comment et/ou pourquoi les historiens ou les observateurs de l'époque sont arrivés à ces interprétations, et si celles-ci sont valables. Quelques candidats continuent de penser que cela constitue une « historiographie » et que l'examineur sera impressionné. Comme nous l'avons indiqué dans le dernier rapport sur les mémoires en histoire, cela n'est nullement le cas.

Nous constatons encore que les candidats qui réussissent à identifier des domaines de recherche ou thèmes pertinents dès le début (cela est évident dans la table des matières qui indique comment ils ont planifié et structuré leur mémoire) sont plus susceptibles de produire un mémoire à la fois ciblé et fluide dans la présentation de l'argumentation.

Critère D : connaissance et compréhension du sujet étudié

Les résultats obtenus dans cette section varient grandement. Dans les meilleurs mémoires, les candidats sont allés au-delà du général et ont apporté des preuves de leur recherche, qui a mené à la sélection et à l'utilisation d'informations historiques pertinentes. Cela a permis aux

candidats de construire une argumentation convaincante qui révélait une solide connaissance du sujet choisi et, dans le cas des candidats ayant obtenu les niveaux les plus élevés, une conscience du « contexte savant dans lequel [s'inscrivait leur] recherche ».

Lorsque les preuves utilisées pour étayer l'argumentation étaient peu convaincantes ou que les sources étaient inadéquates du point de vue de leur quantité ou de leur qualité, les candidats ont eu des difficultés à atteindre les niveaux les plus élevés du critère D. Dans certains cas, il est illusoire de croire que le fait de mentionner de manière très générale l'existence d'« historiens révisionnistes » et d'« interprétations orthodoxes » suffit à replacer la recherche dans un « contexte savant », surtout lorsqu'il est clair que ces termes ne sont pas vraiment compris par les candidats plus faibles qui se contentent de les utiliser en pensant, à tort, que cela leur rapportera des points pour avoir replacé la recherche dans un contexte savant.

Critère E : raisonnement

La plupart des candidats ont été capables de construire un raisonnement en utilisant une structure logique et cohérente. Tel qu'indiqué précédemment pour le critère A, d'autres facteurs et des opinions divergentes doivent être présentés et examinés pour que l'argumentation puisse être convaincante, surtout dans le cas des mémoires dont la question de recherche commence par « Dans quelle mesure ». Les mémoires dans lesquels le sujet choisi a été traité de manière descriptive ou narrative ont obtenu peu de points pour ce critère. De même, les candidats plus faibles ayant présenté des « points de vue personnels » n'ont pas réussi à atteindre les niveaux les plus élevés de ce critère.

Critère F : utilisation de compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière

L'utilisation des compétences d'analyse et d'évaluation fait partie des domaines qui posent le plus problème à bon nombre de candidats. Ceci est en partie dû au fait qu'un grand nombre de candidats n'ont pas été suffisamment bien conseillés sur ce qui constitue une analyse et sur ce qu'implique une évaluation des sources. Les meilleurs mémoires ont révélé un très bon niveau dans ces domaines puisque les candidats ont été capables de faire des commentaires critiques sur les preuves factuelles employées pour construire leur argumentation et ont pu évaluer les preuves/sources utilisées dans le corps de leur mémoire.

Dans le rapport sur les mémoires de mai 2010, nous avons fait la remarque suivante concernant l'évaluation.

« Pour ce qui est de l'évaluation, un fait nouveau et inquiétant est que certains superviseurs et centres ont indiqué à leurs candidats qu'ils pouvaient adopter une approche semblable à celle adoptée pour l'évaluation interne. Cela a conduit les candidats à rédiger une section distincte intitulée "Évaluation" dans laquelle ils ont évalué l'origine, l'objectif, la valeur et les limites de deux sources (en moyenne). Il ne s'agit pas d'une recherche historique rédigée dans le cadre de l'évaluation interne et les compétences d'évaluation devraient être intégrées dans le corps du mémoire et non pas être traitées de cette manière ou sous la forme d'une bibliographie commentée. »

Certains centres continuent d'utiliser une approche semblable à celle adoptée pour l'évaluation interne (section distincte) et une bibliographie annotée, mais moins que par le passé. Une évaluation des sources présentée dans la bibliographie, ou parfois dans les notes en bas de page, ne peut pas être prise en considération pour l'attribution d'un niveau pour ce critère.

Critère G : utilisation d'un langage adapté à la matière

Une communication claire des informations continue d'être la norme plutôt que l'exception. Les assertions excessives continuent d'abonder dans les mémoires des candidats plus faibles, mais la plupart des candidats semblaient conscients de la nécessité d'étayer leurs affirmations et d'utiliser la terminologie spécifique à la matière ainsi qu'un vocabulaire adapté à un mémoire en histoire.

Critère H : conclusion

Presque tous les mémoires comportaient une conclusion. Il convient toutefois de rappeler aux candidats que les conclusions tirées et présentées dans cette section doivent être en rapport avec ce qui a été démontré dans les sections précédentes. L'introduction de nouveaux matériaux dans la conclusion est non seulement inappropriée, mais peut également faire perdre des points aux candidats.

Critère I : présentation formelle

Il arrive encore que des candidats perdent des points inutilement car ils ne sont pas très versés et expérimentés dans l'utilisation d'un système approprié pour citer leurs sources et présenter leur bibliographie. La note maximale pour cette section est de 4 points et il est rare que les candidats obtiennent le nombre maximum de points. Tous les candidats devraient pouvoir obtenir une bonne note pour cette section s'ils sont suffisamment préparés et s'ils appliquent ensuite consciencieusement ce qu'ils ont appris au sujet de la présentation des références, de la bibliographie, etc.

Il convient de rappeler aux candidats que la bibliographie doit contenir uniquement des sources qui ont été citées dans le mémoire. Si un candidat souhaite fournir des informations sur des sources consultées mais non citées dans son mémoire, il peut le faire en divisant sa bibliographie en deux sections intitulées « Ouvrages et travaux cités » et « Ouvrages et travaux consultés » qui indiquent clairement les sources citées et les sources consultées.

Critère J : résumé

Les candidats rédigent leur résumé en dernier et leur fatigue peut peut-être expliquer pourquoi un si grand nombre d'entre eux n'obtiennent pas le nombre maximum de points pour ce critère. Le résumé doit comprendre trois éléments, qui doivent être présentés clairement (en 300 mots maximum). L'envergure du mémoire est généralement l'élément le plus mal présenté. Les candidats ne sont pas tenus de fournir un résumé du mémoire mais ils doivent plutôt expliquer quels thèmes ou domaines de recherche doivent être étudiés afin de pouvoir tirer une conclusion équilibrée sur la question choisie qui, avec un peu de chance, est mentionnée au début du résumé.

Il est recommandé de présenter les trois éléments requis, à savoir la question de recherche, l'envergure du mémoire et la conclusion, dans cet ordre. Les candidats produisent parfois des résumés dans lesquels la question de recherche n'apparaît clairement qu'à la fin ou dans lesquels les domaines faisant l'objet de la recherche (envergure) sont mentionnés brièvement dans la conclusion. Cela peut entraîner un manque de clarté et empêcher ces candidats d'obtenir le maximum de points.

Critère K : évaluation globale

Les commentaires des superviseurs sont appréciés des examinateurs car ils peuvent les aider à décider du niveau à attribuer pour le critère K (*évaluation globale*). Il n'est cependant pas nécessaire que les enseignants ou les superviseurs fournissent des notes pour les critères ou des commentaires sur l'« excellence » ou la médiocrité du mémoire.

Recommandations pour la supervision des futurs candidats

Les superviseurs jouent un rôle essentiel dans le succès de la grande majorité des élèves présentant un mémoire et doivent bien connaître leurs responsabilités. Pour ce faire, ils peuvent lire le *Guide du mémoire*, mais aussi participer à des activités de perfectionnement professionnel organisées par l'IB ou grâce à une coopération (au sein de l'établissement et/ou du district ou de la région) avec des superviseurs expérimentés du mémoire. Les changements qui seront apportés dans le nouveau guide pédagogique requerront du superviseur qu'il s'entretienne avec l'élève. Ces entretiens serviront de base pour l'octroi d'une note pour le critère *investissement*, qui représentera 18 % de la note finale, et seront aussi l'occasion de renforcer la communication entre le superviseur et l'élève durant le processus menant au mémoire. Ce nouveau critère évaluera la mesure dans laquelle « l'élève a pris part à des discussions avec son superviseur au cours de la planification et de la recherche » ainsi que la mesure dans laquelle il a réfléchi sur le processus de prise de décisions et en a tenu compte dans le cadre de la planification.

Veillez à ce que les élèves puissent consulter le *Guide du mémoire* et des rapports tels que celui-ci.

Les compétences de base en matière de présentation doivent être enseignées aux élèves et ceux-ci doivent maîtriser l'utilisation d'une convention reconnue pour la présentation de la bibliographie et des références.

Ces compétences doivent être intégrées dans le programme d'enseignement général des élèves bien avant que ceux-ci n'entreprennent de rédiger un mémoire et elles pourraient être introduites à un niveau pré-IB pour qu'ils puissent se familiariser avec les exigences.

Le mémoire en histoire est différent de la composante d'évaluation interne et il n'est pas attendu des candidats qu'ils traitent l'« évaluation » tel que recommandé dans le cadre de l'évaluation interne (à savoir dans une section distincte). Dans le mémoire, les commentaires doivent être intégrés dans le corps du texte.

Rappel : certains centres encouragent les candidats à fournir une bibliographie annotée. Veuillez noter que la bibliographie n'est pas prise en compte dans le nombre total de mots et

que toute évaluation des sources dans cette section est inappropriée et ne peut être prise en considération pour l'attribution de points pour l'« évaluation ».

Dans le « résumé », les candidats doivent éviter de fournir un exposé succinct du sujet. Ils doivent indiquer l'« envergure » du mémoire, c'est-à-dire les thèmes ou domaines de recherche.

Tel qu'indiqué dans le *Guide du mémoire*, la question de recherche doit figurer dans l'introduction et il convient d'encourager les candidats à énoncer leur question de recherche dans cette section du mémoire. Même si cette question apparaît sur la page de titre, elle doit être intégrée dans l'introduction où elle permet une transition fluide vers l'explication du « contexte du sujet » et des « raisons pour lesquelles il mérite de faire l'objet de recherches » (éléments requis dans le critère B).

Il est évidemment peu probable que les mémoires comportant 3 000 mots ou moins obtiennent des niveaux satisfaisants dans la plupart des critères.